



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 23737

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le fait qu'elle s'est rendue en Lorraine le 5 juin 2007 et, à cette occasion, le projet de regroupement et de reconstruction des trois hôpitaux associatifs privés de Metz lui a été présenté (hôpitaux Belle-Isle, Saint-André et Sainte-Blandine). À cette occasion, elle a indiqué : « Ce projet qui lie à la fois la qualité de l'organisation et le volume d'activité sera, j'en ai la certitude, aussi attractif pour les usagers que pour les jeunes praticiens en recherche d'installation. Il assure ainsi sa pérennité et son efficience. Je l'approuve sans réserve ». Or, il semble que les crédits affectés à la région Lorraine dans le cadre du plan Hôpital 2012 ne permettent pas d'intégrer le projet susvisé. Compte tenu des engagements ministériels et de ce que l'aménagement du site du fort de Lauvallières, sur le territoire des communes de Nouilly et Vantoux, est en préparation, elle lui demande quelle est la solution retenue par son ministère pour un déblocage administratif et financier rapide du dossier.

Texte de la réponse

Le dossier concernant le projet de regroupement des activités des trois hôpitaux associatifs privés de Metz (Saint-André, Sainte-Blandine et Belle-Isle) a été proposé par l'agence régionale de l'hospitalisation (ARH) dans le cadre du plan Hôpital 2012, sur un autre site que celui proposé initialement (opération dont la localisation à l'époque se situait au nord-ouest de Metz). Il s'inscrit dans une dynamique plus vaste, voulue par l'ARH de Lorraine, de recomposition de l'offre de soins en Moselle avec la construction de l'hôpital de Mercy, nouvelle localisation du CHR de Metz, le plan directeur du site de Thionville et plus à l'est avec le projet global de santé du bassin houiller avec la construction du plateau technique unique reprenant les activités de soins aiguës des cinq établissements de santé. Dans le cadre du plan Hôpital 2012, le dossier de ce projet est en cours d'instruction à la fois sur les systèmes d'information mais aussi sur le plan immobilier. Cette opération fera l'objet d'un soutien effectif de l'État. Les ressources nécessaires pour affiner la définition de ce projet au regard de l'organisation de l'offre de soins en Moselle seront mises à la disposition de l'ARH, dans les meilleurs délais.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23737

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 7 octobre 2008

Question publiée le : 27 mai 2008, page 4347

Réponse publiée le : 14 octobre 2008, page 8857